

COMPTE-RENDU DES CTA DU 22 JANVIER ET 1^{er} FÉVRIER

Les deux séances ont été marquées par des attaques répétées du recteur contre les syndicats en général (nous « perdions du temps » à discuter) et la FSU en particulier, accusée de « faire de la politique » en s'opposant à la réforme collège, parce qu'un député du Doubs a dit qu'il était contre aussi... Même les médias ne donnent pas satisfaction au recteur car ils laissent la place à d'autres opinions que la sienne !

La séance du 22 janvier avait pour objet principal la préparation de rentrée 2016. Comme plusieurs projets ont fait l'objet d'un vote défavorable unanime, le recteur a été obligé de convoquer un deuxième CTA et de présenter à nouveau ses projets, qu'il n'a pas accepté de changer (ou de façon très marginale). Le vote a donc été défavorable lors de la deuxième séance également. A l'issue de cette procédure, le recteur fait ce qu'il veut : dialoguer oui, négocier non ! Et les instances sont faites ainsi.

1. MOYENS PREMIER DEGRÉ

Département	variation nombre élèves	variation nombre postes
25	- 106	+5
39	- 281	0
70	- 511	-3
90	- 137	+3
Total	- 1 055	+ 5

Redéploiement des moyens pour :

- plus de maîtres que de classes
- remplacements
- fléchage CASNAV et autres
- PEMF

Au final, équivalent de 20 postes en moins face aux élèves !

Vote unanime défavorable les 22 janvier et 1^{er} février

2. MOYENS SECOND DEGRÉ

Type d'établissement	variation nombre élèves	variation nombre postes
Lycées gén. et techno	+ 519	+ 23
Lycées professionnels	- 75	-3,5
Collèges	-334	?
Total	+ 106	+5

Il manque 10 postes en lycée pour compenser la hausse des effectifs prévue. Des moyens seront piochés sur les remplacements pour éviter d'en enlever en collège, où la réforme doit s'installer sans heurts cette année. Les dotations lycées et collège sont assez élevées d'entrée, il n'y a que très peu de marge pour les ajustements.

Vote : 6 contre (FSU, FO), 4 abstentions (SGEN, SE-Unsa)

Le projet est passé le 22 janvier.

3. CARTE DES LANGUES

Il a beaucoup été question des bilangues. **Voir la liste des suppressions [ici](#).**

Impossible de conserver une section bilangue sur une initiative locale : la liste est limitative ! L'horaire est de 3h par semaine par langue. Cette carte des bilangues est évolutive : l'an prochain, d'autres fermetures sont à attendre au vu de la faiblesse des effectifs, puisque seuls les élèves qui auront fait de l'allemand en primaire pourront choisir une bilangue.

Le seul critère retenu pour maintenir les bilangues a été la disponibilité d'instituteurs ayant l'habilitation en allemand dans les écoles du bassin de recrutement.

Le rectorat affirme faire un effort pour faire repartir l'allemand dans les écoles (44 cette année contre 12 l'an dernier), mais c'est via le dispositif EMILE qui n'est pas forcément un enseignement de la LV à proprement parler, cela peut être de la civilisation et ce n'est pas forcément en allemand !

Le rectorat refuse de dire ce qu'il fera des profs qui perdront des heures : Intervention dans le primaire ? Mesure de carte ?

Cerise sur le gâteau : les LV1 et les LV2 seront mélangés faute d'effectifs suffisants...

Rien sur les autres langues (italien, russe, chinois, arabe) enseignées de façon végétative dans l'académie...

Vote unanime défavorable les 22 janvier et 1^{er} février

4. CARTES CIBLES DOCUMENTALISTES ET CPE

Le CTA s'est uniquement prononcé sur les critères de répartition, pas sur leurs effets en termes de postes. Si nous sommes revenus de loin depuis les premières propositions rectorales grâce à des discussions en comité miroir, il n'en reste pas moins que ces cartes répartissent la pénurie. Il faudra prendre sur les moyens de remplacement pour pourvoir des postes fixes, et enlever à certains établissements les moyens qu'on mettra dans d'autres. Une chose est sûre : les cités scolaires et les établissements fusionnés y perdront.

Par ailleurs, pour les CPE, le calcul a pris en compte la présence ou non d'un adjoint, alors que ces personnels n'ont pas les mêmes fonctions que les CPE.

Vote : 6 contre (FSU, FO), 4 abstentions (SGEN, SE-Unsa)

Le projet est passé le 22 janvier.

5. INDEMNITÉS MÉDECINS SCOLAIRES ET PERSONNELS SOCIAUX

La recommandation du ministère est d'un médecin pour 5 000 élèves, dans notre académie c'est un médecin pour 12 000 élèves !

Les secteurs non pourvus sont pris en charge par les médecins en poste, ce qui fait une surcharge de travail considérable que le rectorat refuse de prendre en compte pour le calcul du nouveau régime indemnitaire.

Le rectorat prévoit une augmentation annuelle des primes des médecins scolaires de 60 € environ. De quoi déclencher des vocations...

Vote unanime défavorable les 22 janvier et 1^{er} février

6. POUR INFORMATION :

Une plate-forme académique de gestion des personnels premier degré sera mise en place à l'horizon 2017. Impossible de savoir combien d'emplois seront « rationalisés »...

Un service inter-académique de l'enseignement supérieur et de la recherche sera mis en place. rationalisation, quand tu nous tiens...

Le protocole de simplification des tâches de directeur d'école risque bien de rester lettre morte si les IA et le rectorat ne changent ni leurs exigences ni leur processus de travail.

Autosatisfecit du rectorat pour le dernier mouvement de mutation, sans doute pas partagé par les collègues qui, à force d'attendre leur mutation, ont cessé de faire des vœux.